

**VOEU DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES REPUBLICAINS ET CITOYENS
RELATIF A LA SITUATION DANS L'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES
14-659**

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES - ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, nous avons assisté à une diminution constante des moyens tant budgétaires qu'humains de l'administration des Finances publiques. Aujourd'hui, au niveau national, ce sont 2 000 nouvelles suppressions d'emplois au titre de la Loi de Finances 2015 qui sont prévues. Au niveau départemental, cela se traduira par 16 nouvelles suppressions d'emplois nettes et plus de 50 emplois budgétés non pourvus.

Le Comité Technique Local de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne du 28 novembre dernier devait décider la réduction des horaires d'ouverture, avec pour conséquence, à Toulouse, d'une fermeture au public les mercredis et vendredis après-midi (exemple place Occitane avec les difficultés d'accueil des régisseurs et des particuliers) et pour les sites non urbains (- de 10 000 habitants) d'une fermeture tous les après-midi (ou bien ouverture en journée mais seulement sur trois jours).

Suite à la remise de près de 800 signatures de la pétition intersyndicale, ces décisions normalement applicables à compter de janvier 2015, seront effectives le 1^{er} mars 2015.

C'est une difficulté supplémentaire pour les usagers du service public (particuliers et professionnels) ainsi que pour les collectivités locales. Un exemple significatif : pour Toulouse, les délais de paiement de la ville aux entreprises, après avoir été normalisés en septembre et octobre grâce aux cinq agents supplémentaires affectés à ce service, redeviennent de nouveau exagérément longs car ces agents ont été affectés à d'autres tâches.

Cette décision de diminution des horaires d'ouverture se fait sans aucun débat préalable avec les usagers et les élus locaux.

Article unique : Le conseil municipal de Toulouse, face à cette situation dénoncée par l'intersyndicale des agents des finances publiques, décide de s'adresser au préfet de la Haute-Garonne pour lui demander :

- de maintenir les horaires d'ouverture d'accueil des sites
- de maintenir les effectifs des agents des Finances Publiques et de pourvoir les postes budgétés
- d'instaurer un véritable dialogue, associant les usagers et les élus locaux, sur les besoins en matière d'ouverture des services publics et sur les conditions d'exercice des missions qui sont confiées à l'administration des Finances publiques : gestion fiscale et contrôle fiscal, gestion et soutien des collectivités locales, missions domaniales, foncières et cadastrales.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le Décembre 2014

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire

Le Conseiller Municipal

Pierre LACAZE